

Les divers emplacements de nos écoles.

Aucun document ne nous signale l'emplacement de nos écoles jusqu'au XIX^e siècle.

Sous l'Empire, Monsieur Broze, sous-préfet de l'arrondissement de Chaulerai, par lettre du 4 juillet 1809, demande que l'on emploie le reliquat de la somme disponible, après la vente de certains biens communaux (vente nécessitée par suite de dettes), pour construire dans le presbytère, un logement pour l'instituteur.

Il réclame le devis estimatif des travaux. La réponse de l'administration communale ne nous est pas connue ; mais dès le 15 juillet 1809, un devis fut établi pour la construction d'une maison de 29 pieds de long, 18 de large et 18 de haut - 8 m 70 x 5 m 40 x 5 m 40 - située entre le presbytère et la grange de celui-ci. Cette maison aura un étage et un grenier au dessus, le tout recouvert de paille. Sans le toit ni la charpente, ni la menuiserie, le devis s'éleva à 986 frs 16. Mais ce projet ne se réalisa qu'en 1842.

Revenons un peu en arrière :

En 1803, le traitement de l'instituteur fut de 70 francs, supporté par les parents des élèves.

Rien ne fut porté au budget de l'instruction publique pour les années 1803-1804-1805 et 1806.

Ceci est tiré des archives de l'Etat à Mons, Régimes français et hollandais, folio 147 - Biens et revenus.

En attendant la construction de cette école, on enseigna dans un local de la Rue du Marais situé en face des habitations portant actuellement (1970) les numéros ~~188~~¹ et ~~189~~³. Cet emplacement est cadastré Section B, n° 534.

Le compte rendu de la Séance du Conseil Communal du 7 novembre 1839, nous décrit cette école comme "étant dans un endroit très humide" et inhabitable pour les enfants en hiver". Le quartier du Marais est toujours, à l'heure actuelle encore, humide.

À la suite de cette constatation, on rechercha un autre local et on vendit le terrain et le bâtiment "un très haut prix", nous apprend le rapport sur la situation de la commune pour 1839, dressé au début de 1840.

Cet autre local, qui existe toujours, mais transformé en remise, est situé dans la Rue du Château, ~~et porte le n° 142~~ de l'autre côté de la boulangerie Wylock, au bout de la Ruelle du Patronage.

Le budget de 1841 porte la somme de 18 frs 41 pour le pavement de ce local.

Mais entretemps, on envisageait la construction d'une nouvelle école et on reprit l'idée dont on parlait déjà sous l'Empire. Et ce fut sur l'emplacement situé entre le presbytère et la grange de celui-ci que l'on décida de la bâtir. Elle ne comportait pas encore d'habitation pour l'instituteur. Le compte rendu de la Séance du Conseil Communal du 26 novembre 1841, nous apprend que la députation permanente accorda 1000 francs d'acompte pour la construction de l'école.

Le budget de 1842 nous dit que "la vieille école" a été vendue 1410 frs. et il porte une poste de

2541 frs. pour la construction du nouveau bâtiment.
C'est le bâtiment situé en face de la cure, divisé en 2 habitations portant en 1970, les n^{os} ¹¹~~15~~ et ¹²~~16~~. Ces biens sont cadastrés Section B, n^o 431.^E et 433.^d, et contiennent 6 ares 91.

En vertu de la loi sur l'instruction primaire du 23 septembre 1842, elle fut décrétée école communale en séance du Conseil Communal du 25 mai 1844.

Le rapport sur la situation de la Commune de 1852, nous apprend que les écoles possèdent à peu près tout le matériel nécessaire à l'instruction des enfants.

Mais l'administration communale n'entretint pas bien ces bâtiments et pendant l'hiver de 1866, très humide, le mauvais état du toit et des gouttières nécessita la fermeture des écoles.

De plus, le nombre d'élèves augmentant d'année en année, on décida, une fois de plus, la construction d'une nouvelle école, comprenant, cette fois, une habitation pour l'instituteur, et, à l'étage, la maison communale.

au début de 1877, on décida d'acheter la partie nord du jardin de la cure, cadastrée Section B, n^o 430, d'une contenance de 11 ares 80. L'acte d'achat fut passé le 27 juin 1878, devant le notaire Chaudron. Au mesurage, on trouva 12 ares 32, soit 63 verges 76, vendues à raison de 45 frs la verge. La Fabrique d'Église reçut, pour cet achat, 2869 frs 20. Le bien était loué 56 frs l'an.

En séance du Conseil Communal du 21 juillet 1877, le devis de construction des nouvelles écoles fut adopté. En voici le détail :

Achat du terrain :	2.869, 20
Construction de l'école et de l'habitation de l'instituteur :	22.816, 82 4.703, 86
Lieux d'aisance et puits :	1.303, 86
Clôture du pécun et trottoirs :	1.865, 79
Clôture du jardin de l'instituteur :	996, 50
Ventilation des classes :	612, -

Soit au total, frs : 30.464, 17

L'architecte était Girou, de Gosselies.

"La somme demandée paraît d'un bon marché extraordinaire", ajoute le compte rendu.

Signalons en passant, que la construction de la maison communale seule fut évaluée à 9154 frs. 54.

Quelques menues dépenses, dont nous n'avons pas trouvé le détail, durent venir s'ajouter, car pour cette construction, le budget communal de 1878 porte un poste de

celui de 1879 :	frs 34.219, 20
et celui de 1880 :	2.190, -
	5.000, -

Soit au total, frs 41.409, 20

Les travaux commencèrent le 15 octobre 1877. L'ancienne école et le jardin y attenant furent vendus le 21 décembre 1885. C'est donc avant cette date qu'on commença à tenir l'école dans les nouveaux locaux. La date exacte ne nous est pas connue.

L'école et la cour sont cadastrés Section B n° 430^c, contenance 8 ares 10 - le jardin, Section B, n° 430^a, contenance 5 ares 40 - la maison communale, Section B, n° 430^b, contenance 40 centiares. - la maison de l'instituteur, Section B, n° 430^d, contenance 70 centiares.

Quelques chiffres.

La 1^{re} classe à gauche mesure 10 m 56 sur 5 m 20, elle a 4 m 40 de hauteur. Elle cube donc $241 \text{ m}^3 613$, et peut contenir 53 élèves, la loi prévoyant $4 \text{ m}^3 5$ d'air par élève.

La 2^{de} classe mesure 10 m 56 sur 5 m 75, elle a aussi 4 m 40 de hauteur et cube $267 \text{ m}^3 168$, elle peut donc contenir 59 élèves.

L'éclairage électrique y fut installé en 1928 et l'eau potable en 1939.

La cour a une superficie de 3 ares 84. Depuis 1920, elle est pourvue d'un beau préau. En août 1934, elle fut pavée en briques de gilly.

Le jardin de l'instituteur est cadastré
Section B, n^o 430^a et contient 5 ares 40

La maison de l'instituteur est cadastrée
Section B, n^o 430^b et contient 0 are 70

La maison communale, ou tout au moins le hall servant d'entrée, est
cadastrée Section B, n^o 430^c et contient 0 are 40

L'école est cadastrée Section B, n^o 430^e
et contient, avec la cour 4 ares 80

Superficie de l'ensemble 11 ares 30.

Le ravalement des écoles des garçons fut renouvelé en 1965, dont coût frs. 104.072 francs.

Depuis la même année, l'administration communale offre un prix aux élèves.

En 1970, on y installa le chauffage central, avec chaudière au mazout.